Image not found or type unknown

Vente de terrain bloquée

Par **pierrick deshayes**, le **09/03/2018** à **08:28**

bonjour,
mon cousin veut me vendre une parcelle de terre derrière ma maison.
on c'est mis d'accord sur le prix et il m'a demandé de trouvé un notaire et de payer les frais, ce que j'ai fait.
Nous avons eu l'accord de la Safer et j'ai payé le notaire par virement.
Hors cela fait deux mois que l'on ne peut pas signé cette acte car le notaire de l'épouse du vendeur bloque la vente
motif il veut avoir un droit de regard, (il a mal digéré d'être mis à l'écart de cette vente)
maintenant que j'ai payé j'aimerai bien savoir ce que je peux faire pour récupérer mon argent
merci de vos explications

Par **youris**, le **09/03/2018** à **11:39**

bonjour,
je ne vois pas à quel titre le notaire de l'épouse du vendeur bloque la vente, je pense que plus certainement c'est l'épouse du vendeur qui refuse de signer.
comme ce notaire serait-il informé de cette vente sinon par l'épouse du vendeur.
que dit votre notaire ?
salutations

Par **pierrick deshayes**, le **09/03/2018** à **12:39**

pour mieux comprendre
madame X à hériter de ses parents avec le notaire P
monsieur X à hériter de ses parents avec le notaire W
le terrain qui est à vendre appartient à l'héritage de Monsieur X madame X n'a aucun problème avec car c'est même elle qui m'a apporté les documents pour la vente
le problème est autre
j'avais contacté le Notaire P pour faire les actes de vente au bout de 5 mois il n'avait rien fait
donc avec l'accord de mon avocat nous lui avons signifier que on lui enlevait le dossier
sur le motif de n'avoir rien fait depuis 5 mois.
donc je me suis adressé à un autre Notaire T qui lui à été très rapide mais le notaire P, c'est présenté au notaire T comme étant le responsable des affaires de Monsieur X et demande à avoir un droit de regard sur la vente et veux toucher une partie des frais

ce que je refuse de payer puisqu'il n'a rien à voir dans l'affaire
donc vente bloqué
bref c'est une histoire d'argent

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés